



# PROCES VERBAL

## DU CONSEIL SYNDICAL

**Mardi 4 juin 2024 à 19h30- siège du SISAM**

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE 4 JUIN à 19h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, le 27 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, au siège du SISAM, sous la présidence de Mme Fatima BOURGEOIS, Présidente.

**Date de convocation du Conseil Syndical : 27 mai 2024**

Membres en exercice : 9

Membres présents avec voix délibérative : 8

Quorum : 5

### **PRESENTS :**

Fatima BOURGEOIS, Nathalie MAZARS, Isabelle ASNI DUCHENE, Mélanie AYISSI, Jennifer JACQUIER, Patrick BONDAZ, Dominique JORDAN, Kathy CHATELAIN, Franck HOVER, Vanessa MESSAMER, Alexandra DURAND, Valérie BARDET, Amélie VIOLLET.

Le compte rendu de la séance du 12 mars 2024, est arrêté et adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Dominique JORDAN

### **20240604 3 Convention Territoriale Globale 2024-2028**

#### **Exposé :**

Madame la Présidente Fatima BOURGEOIS présente le contexte de cette nouvelle convention.

Depuis le 1er janvier 2020 Thonon Agglomération est signataire d'une Convention Territoriale Globale [CTG] en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale [CAF] permettant ainsi de donner un cadre aux projets de territoire qu'elles financent.

La CTG doit être envisagée au niveau des EPCI. Les communes membres de ces EPCI étaient invitées à co-signer cet engagement lorsqu'elles avaient, dans la période écoulée, conclu avec la CAF un Contrat Enfance Jeunesse [CEJ].

Ce dispositif CTG est une démarche stratégique partenariale ayant pour objectif

d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'action adapté et remplace les anciens Contrat Enfance Jeunesse.

Elle définit les engagements des partenaires, les modalités de collaborations et d'échanges entre les différents signataires.

La CTG garantit le maintien des financements pour les actions actuellement contractualisées avec les communes et syndicats signataires. Elle donne la capacité de financer de nouvelles initiatives lorsqu'elles sont intégrées sous forme d'engagement stratégique dans ce dispositif.

Cette convention peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic des thématiques plus larges à l'image de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Pour chacun des objectifs définis en concertation il conviendra d'indiquer comment la CAF pourra intervenir soit directement en accompagnement de projet et en financement, soit indirectement par la fourniture d'éléments statistiques, en activant des partenariats ou en soutenant des projets innovants.

Les communes et syndicat signataires de la Convention Territoriale Globale 2020-2023 sont : Allinges, Armoy, Ballaison, Bons-en-chablais, Brenthonne, Cervens, Chens-sur-Léman, Douvaine, Draillant, Fessy, Loisin, Lully, Le Lyaud, Massongy, Messery, Orcier, Perrignier, Thonon-les-Bains, Veigy-Foncenex, le SISAM [Syndicat Intercommunal Sciez Anthy-sur-Léman Margencel], le SIVU Excenevex-Yvoire.

Les communes de Thonon Agglomération non-signataires pourront adhérer à ce dispositif pendant toute la durée de la convention par signature d'un avenant à compter du 1er janvier 2025.

La présente convention a pour objectif :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire des communes et syndicats signataires
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'offre et la demande
- De préconiser et d'optimiser l'offre des services existants par une mobilisation des co-financements
- De développer une offre nouvelle permettant de répondre à des besoins non couverts par les services existants

### **Décision :**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Fatima BOURGEOIS, Présidente du SISAM à signer la Convention Territoriale Globale 2024-2028 en lien avec la Caisse d'Allocation Familiale, ainsi que tout document s'y rapportant.

## **20240604 4 Reversement des participations des écoles pour les journées écoles du voyage citoyen à Paris.**

### **Exposé :**

Madame la Vice-Présidente aux finances Kathy CHATELAIN présente le déroulé du voyage réalisé.

Cette année, le voyage citoyen s'est matérialisé sous la forme de quatre voyages distincts :

- Séjour n°1 : Ecole des Crêts - 3 jours : du lundi 25 au mercredi 27 mars
- Séjour n°2 : Ecole des Buclines - 5 jours : du lundi 25 au vendredi 29 mars
- Séjour n°3 : Ecole d'Anthy - 3 jours : du mercredi 27 au vendredi 29 mars
- Séjour n°4 : Ecole de Margencel - 3 jours : du mercredi 27 au vendredi 29 mars

Il a concerné 132 élèves répartis comme suit :

- Les Crêts : 30 élèves
- Les Buclines : 39 élèves
- Anthy-sur-Léman : 35 élèves
- Margencel : 28 élèves

Pour encadrer les élèves, 9 enseignantes, 12 parents accompagnateurs, 4 élues et 2 agents du SISAM étaient également présents. Le SISAM a pour sa part organisé son programme de visites des institutions sur deux journées et une nuitée à l'auberge de jeunesse. Les écoles ont-elles souhaité ajouter les temps suivants :

L'école des Buclines : 3 jours et 3 nuits supplémentaires  
Les écoles d'Anthy, des Crêts et de Margencel : 1 jour et 1 nuit supplémentaires.

Le SISAM prend à la charge les coûts liés au séjour de deux jours et une nuitée à l'auberge de jeunesse, les repas, les visites quand il y a lieu et les frais annexes. Les écoles ont la charge les frais afférents aux journées et nuitées supplémentaires.

Aussi, pour contribuer au financement de ce voyage citoyen, les écoles ont demandé une participation aux familles à hauteur de 30 € par enfant. Les écoles ayant perçu directement cette somme au titre du voyage scolaire, elles doivent à présent reverser cette somme au SISAM.

Le détail des sommes est le suivant :

- Les Crêts : 30 élèves X 30 € = 900 €
- Les Buclines : 39 élèves X 30 € = 1 170 €
- Anthy-sur-Léman : 35 élèves X 30 € = 1 050 €
- Margencel : 28 élèves X 30 € = 840 €

Les sommes restantes à reverser au SISAM sont présentées dans les tableaux suivants :

BUDGET PARIS 2024 - Ecole des Crêts - SCIEZ			
Catégorie	Nombre	Prix unitaire	Prévisionnel
<b>Transport</b>		3 journées	
Bus (Pass Paris compris)	1	4 575,00 €	4 575,00 €
<b>Total transport</b>			<b>4 575,00 €</b>
Prise en charge SISAM (2 jours)			3 050,00 €
<b>Reste à charge école des Crêts (1 jour)</b>			<b>1 525,00 €</b>
<b>Hébergement</b>		2 nuitées	
<b>Total hébergement</b>			<b>4 072,00 €</b>
Prise en charge SISAM (1 nuitée)			2 036,00 €
<b>Reste à charge école des Crêts (1 nuitée)</b>			<b>2 036,00 €</b>
<b>Alimentation</b>		2 pique-niques	
<b>Total alimentation</b>			<b>763,00 €</b>
Prise en charge SISAM (1 pique-nique)			381,50 €
<b>Reste à charge école des Crêts (1 pique-nique)</b>			<b>381,50 €</b>
<b>Participations familles</b>		30€ / enfant	
Recette des familles - journées SISAM	30	30,00 €	900,00 €
<b>Total recettes familles à verser au SISAM</b>			<b>900,00 €</b>
<b>Somme à percevoir par le SISAM</b>			<b>4 842,50 €</b>

BUDGET PARIS 2024 - Ecole des Buclines - SCIEZ			
Catégorie	Nombre	Prix unitaire	Prévisionnel
<b>Transport</b>		5 journées	
Bus (Pass Paris compris)	1	6 850,00 €	6 850,00 €
<b>Total transport</b>			<b>6 850,00 €</b>
Prise en charge SISAM (2 jours)			2 740,00 €
<b>Reste à charge école des Buclines (3 jours)</b>			<b>4 110,00 €</b>
<b>Hébergement</b>		4 nuitées	
<b>Total hébergement</b>			<b>10 914,80 €</b>
Prise en charge SISAM (1 nuitée)			2 728,70 €
<b>Reste à charge école des Buclines (3 nuitées)</b>			<b>8 186,10 €</b>
<b>Alimentation</b>		4 pique-niques	
<b>Total alimentation</b>			<b>2 012,80 €</b>
Prise en charge SISAM (1 pique-nique)			503,20 €
<b>Reste à charge école des Buclines (3 pique-niques)</b>			<b>1 509,60 €</b>
<b>Participations familles</b>		30€ / enfant	
Recette des familles - journées SISAM	39	30,00 €	1 170,00 €
<b>Total participations familles à verser au SISAM</b>			<b>1 170,00 €</b>
<b>Frais avancés par l'école - A déduire</b>			
Visite du musée du Luxembourg	1	80,00 €	-80,00 €
<b>Total à déduire</b>			<b>-80,00 €</b>
<b>Somme à percevoir par le SISAM</b>			<b>14 895,70 €</b>



<b>BUDGET PARIS 2024 - Ecole Flora Saulnier - ANTHY</b>			
<b>Catégorie</b>	<b>Nombre</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Prévisionnel</b>
<b>Transport</b>		3 journées	
Bus (Pass Paris compris)	1	4 650,00 €	4 650,00 €
<b>Total transport</b>			<b>4 650,00 €</b>
Prise en charge SISAM (2 jours)			3 100,00 €
<b>Reste à charge école d'Anthy (1 jour)</b>			<b>1 550,00 €</b>
<b>Hébergement</b>		2 nuitées	
<b>Total hébergement</b>			<b>5 055,40 €</b>
Prise en charge SISAM (1 nuitée)			2 527,70 €
<b>Reste à charge école d'Anthy (1 nuitée)</b>			<b>2 527,70 €</b>
<b>Alimentation</b>		2 pique-niques	
<b>Total alimentation</b>			<b>924,00 €</b>
Prise en charge SISAM (1 pique-nique)			462,00 €
<b>Reste à charge école d'Anthy (1 pique-nique)</b>			<b>462,00 €</b>
<b>Participations familles</b>		30€ / enfant	
Recette des familles - journées SISAM	35	30,00 €	1 050,00 €
<b>Total recettes familles à verser au SISAM</b>			<b>1 050,00 €</b>
<b>Somme à percevoir par le SISAM</b>			<b>5 589,70 €</b>

<b>BUDGET PARIS 2024 - Ecole Henri Corbet - MARGENCEL</b>			
<b>Catégorie</b>	<b>Nombre</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Prévisionnel</b>
<b>Transport</b>		3 journées	
Bus (Pass Paris compris)	1	4 650,00 €	4 650,00 €
<b>Total transport</b>			<b>4 650,00 €</b>
Prise en charge SISAM (2 jours)			3 100,00 €
<b>Reste à charge école de Margencel (1 jour)</b>			<b>1 550,00 €</b>
<b>Hébergement</b>		2 nuitées	
<b>Total hébergement</b>			<b>4 043,20 €</b>
Prise en charge SISAM (1 nuitée)			2 021,60 €
<b>Reste à charge école de Margencel (1 nuitée)</b>			<b>2 021,60 €</b>
<b>Alimentation</b>		2 pique-niques	
<b>Total alimentation</b>			<b>750,80 €</b>
Prise en charge SISAM (1 pique-nique)			375,40 €
<b>Reste à charge école de Margencel (1 pique-nique)</b>			<b>375,40 €</b>
<b>Participations familles</b>		30€ / enfant	
Recette des familles - journées SISAM	28	30,00 €	840,00 €
<b>Total recettes familles à verser au SISAM</b>			<b>840,00 €</b>
<b>Frais avancés par l'école - A déduire</b>			
Acompte guide Paris d'enfants	1	90,00 €	-90,00 €
<b>Total à déduire</b>			<b>-90,00 €</b>
<b>Somme à percevoir par le SISAM</b>			<b>4 697,00 €</b>

	Ecole des Crêts	Ecole des Buclines	Ecole d'Anthy	Ecole de Mergencel	TOTAL	% <sup>est</sup> de la prise en charge des séjours
<b>COÛT DES SÉJOURS / ÉCOLE</b>	10 382,36 €	21 285,94 €	11 750,80 €	10 571,94 €	<b>53 991,04 €</b>	/
<b>Participation du SISAM</b>	5 539,86 €	6 310,24 €	6 161,10 €	5 784,94 €	<b>23 796,14 €</b>	44%
<b>Participation des écoles</b>	3 942,50 €	13 805,70 €	4 539,70 €	3 947,00 €	<b>26 234,90 €</b>	48,60%

### Décision :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** les remboursements par les écoles des sommes engagées par le SISAM pour un montant total de 30 024.90 €, répartis comme suit :

- Séjour n°1 : Ecole des Crêts : 4 842,50 €
- Séjour n°2 : Ecole des Buclines : 14 895,70 €
- Séjour n°3 : Ecole d'Anthy-sur-Léman : 5 589,70 €
- Séjour n°4 : Ecole de Mergencel : 4 697,00 €

### Questions diverses

#### ▪ Point de situation DSP Enfance et jeunesse

Fatima BOURGEOIS fait un point sur le dossier en cours de délégation de service public.

Pour rappel, le SISAM a souhaité mettre un terme à ses conventions d'objectifs et recourir à un autre mode d'intervention de ces associations, à savoir une délégation de service public portant sur les activités « Enfance – Jeunesse », à compter du 1er septembre 2025.

Dans le même temps, les trois Communes membres ont mené une réflexion et envisagé de transférer au SISAM une partie de la compétence « Pause méridienne », à compter du 1er juillet 2025, afin d'intégrer cette compétence à la future délégation de service public. Traditionnellement, la pause méridienne regroupe l'ensemble des activités durant la période comprise entre la fin de l'école, le matin jusqu'à la reprise de l'école l'après-midi.

Pour ce qui nous concerne, le transfert de la « Pause méridienne » va comprendre l'ensemble des missions proposées aux enfants entre la fin des enseignements, le matin, et le début des enseignements de l'après-midi, à l'exception de la fourniture des repas stricto sensu. Il n'y aura donc pas un transfert total de la « Pause méridienne » mais seulement partiel comprenant les missions suivantes :

- Distribution des repas aux enfants, impliquant la mise à disposition de la salle ou réfectoire
- Animation et organisation des activités éducatives durant la pause méridienne
- Surveillance des enfants.

Seront exclus du champ de la compétence transférée la fabrication et la fourniture des repas. En effet, les trois Communes ne souhaitent pas transférer la fourniture des repas au SISAM notamment du fait que la ville de Sciez a récemment conclu une DSP portant sur le service de la restauration collective, d'une durée de 10 ans, à compter du 1er janvier 2024, avec l'Association Foyer Culturel de Sciez.

Le SISAM n'exercera pas, en régie, la compétence « pause méridienne » qui lui sera transférée par les Communes mais intégrera cette compétence à la future délégation de service public Enfance Jeunesse.

La reprise de cette compétence engendrera une évolution des statuts du SISAM.

Les communes devront rendre un avis sur les projets de délibération se prononçant sur un transfert de la compétence « Pause méridienne » (demande expresse du CST) Le conseil syndical du SISAM devra rendre un avis sur les projets de délibération se prononçant sur un transfert de la compétence « Pause méridienne » (demande expresse du CST) ;

Le SISAM se rapprochera des services de la préfecture pour leur fait part de ce transfert de compétence.

Un retroplanning a été construit avec l'aide du cabinet juridique qui nous accompagne. Fatima BOURGEOIS présente précisément ce rétro planning. Il faudra en tenir compte tout au long du process et notamment pour la convocation des prochains conseils communaux et syndicaux.

Fatima Bourgeois en termine en faisant le lien avec la DSP Petite enfance en cours. Celle-ci concerne la gestion de la crèche les coccinelles. Cette DSP prendra fin en décembre 2025. Le SISAM commence le travail de réflexion sur le bilan de celle-ci et se projette sur son renouvellement. Pour ce faire, le recours au cabinet COFIDEST est souhaité pour ce qui concerne l'aspect financier du dossier. Ce cabinet a participé à la définition financière de la DSP en cours.

Un point sur ce dossier sera proposé au prochain conseil syndical qui se tiendra en juillet.

- **Etat d'avancement du projet d'aménagement d'un espace de jeux ludiques et sportifs de Margencel :**

Fatima BOURGEOIS remercie la collaboration des services techniques de la ville de Margencel pour leur soutien et différents travaux effectués dans le cadre de ce dossier. Le terrain de tennis a été enlevé, ainsi que les grillages par ses agents communaux.

Le sondage du sol a été réalisé. A la demande de Fatima BOURGEOIS, le grand filet qui entoure le terrain de football sera complété par la commune de Margencel, le SISAM se chargera de mettre en place une barrière de protection sur la limite du site avec le terrain de tennis en contre bas.

Différents devis ont été demandés pour ce qui concerne les éléments à implanter. A ce jour, l'état d'avancement du projet permet de valider les composants qui seront installés et leur agencement. Une partie est réservée aux éléments de sport, la seconde est-elle dédiée à des jeux sportifs et ludiques pour les enfants. Des bancs et tables sont réparties sur l'espace disponible. Il est proposé de recourir à un sol souple autour des éléments de sport pour faciliter l'entretien et d'engazonner le reste sur les conseils de Franck BOUCHET, élu de la commune de Margencel. Concernant les deux zones de jeux qui seront dans des espaces clos, les sols seront recouverts en écorces fines.

Ce projet se veut évolutif. Il est souhaité ne pas trop encombrer l'espace tout en se gardant la possibilité d'ajouter des éléments au fil du temps.

Monsieur Bally, dirigeant de l'entreprise de chalets en bois s'est rendu sur le site et a considéré que le chalet en place est en bon état général et que celui pouvait être rénové. Monsieur Bally va réaliser un devis pour cette rénovation. Fatima Bourgeois qui présente le projet ajoute que ce chalet pourrait être amélioré en aménageant l'avancée de toit déjà existante. Elle propose de créer une terrasse et un comptoir sur la partie protégée par la toiture.

Des arbres seront également plantés à l'automne pour créer des zones d'ombre. Il est proposé de favoriser les espaces en herbe.

Fatima Bourgeois conclut en affirmant le souhait de respecter chaque site dans sa singularité. Ici, l'harmonie avec les espaces verts est recherchée.

Les élus présents valident les choix retenus pour ce projet.

- **Point d'étape des projets de construction de crèches.**

Un point est fait sur l'état d'avancement des trois projets de construction de crèches. Fatima BOURGEOIS présente le site retenu pour le projet sur la commune de Sciez. Le projet est situé au sein de l'ensemble immobilier. Le plateau en rez-de-chaussée, les espaces verts et le parking dédié est ainsi présenté. Les négociations en cours se font avec Léman Habitat. Les échanges ont d'ores et déjà permis d'agrandir la surface disponible et d'ajouter un espace conséquent de pelouse pour le dédier aux enfants mais également aux agents de la structure.

L'aménagement plus précis sera l'objet d'un travail commun avec les élus concernés.



Isabelle Asni DUCHENE présente le site de la commune d'Anthy. Ici le projet s'inscrit dans un projet global d'aménagement du centre bourg. Les consultations pour définir les maîtres d'œuvres sont en cours. Les travaux pourraient commencer d'ici une année. La commune d'Anthy assumera les travaux et le SISAM financera les aménagements intérieurs.

Kathy CHATELAIN présente le projet de la commune de Margencel. Le site retenu est ici un terrain communal situé à proximité immédiate de l'école. Il s'agit à présent de définir l'emprise exacte nécessaire à la construction. Cette parcelle sera vendue au SISAM pour la réalisation du projet.

- **Point de situation de l'Association Bas Chablais Jeunes**

Mardi 30 mai les membres de la commission finances du SISAM ont reçu les élus de l'association, Julien EPICOCO trésorier et Ingrid BEN SAID Présidente de l'ABCJ accompagnés de Vincent SEGAUD, directeur et de Madame RATON comptable pour l'association depuis 2018.

L'objet de cette réunion devait être une présentation des comptes 2023. Fatima Bourgeois, précise que bien que le travail présenté par le directeur démontre une réelle volonté de transparence et de répondre aux demandes du SISAM, l'examen du budget réalisé 2023 de l'ABCJ sera l'objet d'une autre réunion de la commission finances. Ce bilan financier 2023 a été reçu l'après-midi, la veille de la tenue de la commission, ce qui n'a pas permis sa transmission aux membres élus dans les temps prévus.

En effet, cet envoi est trop tardif pour permettre un examen approfondi préalable. Pour rappel, la règle veut que les documents soient adressés dix jours avant la tenue de la commission finances.

L'examen du budget réalisé 2023 de l'ABCJ sera l'objet d'une autre réunion de la commission finances pour permettre aux élus du SISAM de l'examiner en amont.

- **Journée citoyenne 2024**

Nathalie Mazars propose de faire un point sur la prochaine journée citoyenne.

Nelly BOISTARD présente le programme de cette quatrième édition de la Journée citoyenne.

Le Syndicat Intercommunal de Sciez-Anthy-Margencel et les 4 écoles du territoire organisent le vendredi 21 juin prochain -La Journée citoyenne-. Comme l'année passée, celle-ci se déroulera au niveau du stade de foot de Sciez et au CAS de Sciez en cas de pluie. Onze classes de CM1 (soit 150 enfants) sont invitées à y participer.

Cette Journée citoyenne est envisagée comme une première étape de leur découverte des notions de citoyenneté avant de participer l'année suivante au Voyage citoyen à Paris. Ainsi, les élèves auront le plaisir de rencontrer nos parlementaires, les Maires des 3 communes du SISAM et de se voir remettre le diplôme du petit citoyen.

Au cours de cette journée, placée sous le signe de la convivialité, les élèves de CM1 des trois communes participeront à différents ateliers animés par des associations locales (Les Black Panthers, la FFSS74, la CPTS du Bas Chablais ou encore l'association des Artistes de la Région du Léman) autour de valeurs citoyennes de partage, d'égalité Femme-Homme et de solidarité. Ils découvriront également des pratiques éco-responsables autour du défi du pique-nique zéro déchet.

Cet événement est mis en œuvre en partenariat avec les associations du territoire mais également en collaboration avec les enseignants et nos parlementaires toujours très impliqués à nos côtés.

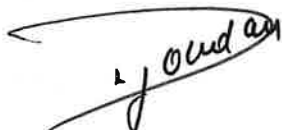
Nelly BOISTARD rappelle que les élus sont invités à participer et que pour la bonne organisation de cette journée, il leur est demandé de nous confirmer leur présence au cours de la journée ainsi qu'en temps au temps du déjeuner. Cette année encore, le Foyer culturel a été sollicité pour la confection du repas zéro déchet et des gouters des enfants.

Madame la Présidente, constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisés, lève la séance à 21h30.

Le prochain Conseil Syndical se tiendra le mardi 9 juillet à 19h00 au siège du SISAM.

Procès-verbal de séance dressé le 4 juin 2024 par la secrétaire élue par ses pairs présents en l'assemblée du 4 juin 2024.

Le Secrétaire de séance,  
Dominique JORDAN



La Présidente,  
Fatima BOURGEOIS

